Justice et droits

L'Alberta échoue le cours d'histoire du Canada

L'Institut du Dominion est un organisme national sans but lucratif dont le mandat est d'aider les citoyens à être plus actifs et mieux informés grâce à une meilleure connaissance et appréciation de l'histoire canadienne.

Le 15 juin 2009, l'Institut a publié un bulletin en histoire du Canada : une analyse des programmes d'études dans les écoles secondaires du pays. L'Institut a attribué à chaque province et territoire une note selon la qualité des cours en histoire du Canada au niveau secondaire (de la 9e à la 12e année) : l'Alberta est au nombre des quatre provinces qui ont échoué.

Seulement quatre provinces (le Québec, l'Ontario, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse) exigent un cours obligatoire en histoire du Canada au niveau secondaire. La plupart des provinces n'offrent que des cours de sciences humaines, des cours fourre-tout qui, en général, laissent à l'écart l'étude de l'histoire du Canada.

L'Institut du Dominion conclut que trop de provinces et de territoires prennent l'histoire du Canada à la légère : l'Alberta, la Saskatchewan, Terre-Neuve et Labrador ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard ont échoué et ont reçu un F; aucune province n'a reçu un A.

Voici la note et le rang obtenus par les sept premières provinces : Québec : B+ (1re place); Colombie-Britannique : B (2e place); Ontario : B (3e place); Manitoba : B- (4e place); Nouvelle-Écosse : C+ (5e place); Nouveau-Brunswick : C- (6e place); Alberta : F (7e place).

À chaque année de leurs études secondaires, les élèves de l'Alberta doivent suivre un cours de sciences humaines. Le cours *Études sociales 20-1* aborde la question du Canada et de son passé mais il est faible en contenu canadien.

Les éléments d'histoire du Canada dans ce cours sont présentés sous l'angle du nationalisme et de l'identité : on y aborde l'histoire des Premières Nations et des Québécois ainsi que d'autres points de vue historiques sur le Canada en tant que nation. Le cours ne présente qu'un survol de l'histoire du Canada au 20e siècle.

Constatant que le développement de la capacité des jeunes à adopter un point de vue international est certainement louable mais que ceux-ci seront mal préparés aux responsabilités de la citoyenneté s'ils ne possèdent pas les connaissances de base sur leur propre pays, l'Institut recommande à l'Alberta de revoir son programme afin de mettre sur pied deux cours obligatoires sur l'histoire du Canada.

Ma fille vient de terminer sa 11e année. J'ai emprunté le volume *Explorons le nationalisme* qu'elle avait pour son cours d'études sociales.

Je constate qu'il s'agit d'une traduction française d'un ouvrage de quatre enseignants (Robert Gardner, Margaret Hoogeveen, Daniel McDevitt et Angus Scully).

Ne serait-il pas approprié de compléter ce genre d'ouvrage par un livre d'histoire rédigé en collaboration par des historiens francophones et anglophones? Ainsi, les jeunes des deux communautés de langue officielle pourraient apprendre de meilleures connaissances de base sur le passé du pays.

Dans le *Renvoi relatif à la sécession du Québec*, (1998) 2 R.C.S. 217, la Cour suprême du Canada a affirmé que le respect des droits des minorités est un des principes essentiels de la Constitution de notre pays.

Pour respecter ce principe essentiel, il faut que les jeunes (et nos politiciens!) connaissent bien les étapes du développement de la dualité linguistique canadienne. Les jeunes, francophones comme anglophones, doivent connaître l'histoire de notre pays et de notre province, ce qui inclut l'histoire des Franco-Albertains et des autres communautés francophones du Canada.

par Gérard Lévesque
avocat et notaire
Levesque.Gerard@sympatico.ca

Avis de nomination

Raj Vijh
Vice-président,
Finances et placements

David F. Denison, président et chef de la direction de l'Office d'investissement du RPC, est heureux d'annoncer la nomination de Raj Vijh au poste de vice-président, Finances et placements au sein du groupe Trésorerie, risque, exploitation et technologie de l'organisme.

M. Vijh dirigera l'équipe responsable des activités de placement ainsi que de l'évaluation du portefeuille de placements et de la présentation d'information s'y rapportant. Il sera également responsable de la gestion des processus et des contrôles pour l'ensemble du service Finances et placements.

M. Vijh compte plus de 15 années d'expérience dans le secteur de la gestion de placements. Avant d'entrer au service de l'Office, il était directeur général du groupe de l'exploitation et de l'administration des services de gestion privée pour les Amériques de Russell Investments. Il a aussi occupé des postes de cadre supérieur à Russell Investments Canada et à IBM Canada.

M. Vijh est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en physique de l'université de Bristol, au Royaume-Uni, et membre de l'Institute of Chartered Accountants de l'Angleterre et du pays de Galles.

L'Office d'investissement du RPC est un organisme de gestion de placements professionnel qui place, pour le compte de 17 millions de cotisants et de bénéficiaires canadiens, les fonds dont le Régime de pensions du Canada (RPC) n'a pas besoin pour verser les prestations de retraite courantes. Afin de diversifier le portefeuille du RPC, l'Office investit dans des actions de sociétés cotées en Bourse, des actions de sociétés fermées, des biens immobiliers, des obligations indexées sur l'inflation, des infrastructures et des titres à revenu fixe. L'Office, dont la gouvernance et la gestion sont distinctes de celles du RPC, n'a pas de lien de dépendance avec les gouvernements. Il a son siège social à Toronto et compte des bureaux à Londres et à Hong Kong. Au 31 mars 2009, la caisse du RPC totalisait 105,5 milliards de dollars. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'Office, consultez le www.oirpc.ca.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RPC